

**S.I.V.O.S. d'ARBOIS**  
**DEPARTEMENT DU JURA**

DEL 26/02/18 - 08

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION SCOLAIRE D'ARBOIS**

**SÉANCE DU 18 FEVRIER 2026**

Nombre de délégués en  
exercice : 21

**PRÉSENTS** : Mmes DEPIERRE, BRIOT-GADIOZ,  
LAMY, CALONNE, M. MORVAN, M. DUGOIS, Mme  
LOUBOUTIN, MM. LABBEZ, BOUSSARDON, Mme  
CHARMASSON, MM. PERRIN, LAURENT, Mme  
REVERCHON

Nb de conseillers  
présents participants au  
vote : 13

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. BRUNIAUX, Mme  
PINGAT-CHANEY, M. CREUZOT, Mme POINTELIN,  
M. GAUTHIER, Mme DUROCHE, Mme LAVOCAT

Date de convocation :  
06/02/2026

**ABSENT** : M. DUBOZ

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme CHARMASSON

**Délibération N° 8 :**

**Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet et d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet**

Mme la Présidente expose à l'assemblée

Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Madame la Présidente informe le comité syndical

- Que la commission de promotion interne du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Jura, en date du 3 février 2026, a donné un avis favorable à l'inscription d'un agent du SIVOS d'Arbois sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'Agent de Maîtrise Territorial sans examen professionnel.

Elle propose donc de procéder à la promotion interne de cet agent promouvable.

- Qu'un agent titulaire, adjoint technique à temps non complet, chargé du nettoyage des locaux de l'école Morel est actuellement sur un poste de 20/35 h. Il intervient aussi pour le ménage des locaux du DITEP (classe + bureau + couloir + toilettes) situé au Château Pécauld en effectuant des heures complémentaires.

Et qu'un autre agent titulaire, qui réalise également des heures de ménage dans une classe (+ toilettes) au rez-de-chaussée de l'école Morel, part en retraite le 1er Mars 2026. Elle propose que l'ensemble de ces heures soient effectuées par l'agent actuellement rémunéré sur la base de 20/35 h et qu'il s'avère donc nécessaire d'augmenter son temps de travail pour le passer à 30/35 h.

.../...

**Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de**

- **CREER** créer un emploi d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026 suite à une promotion interne
- **CREER** un emploi d'adjoint technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 30/35 h à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026
- **APPROUVER** le tableau des effectifs ci-joint au 1<sup>er</sup> Avril 2026.
- **DIRE** que les crédits sont prévus au chapitre 012 du budget 2026 du SIVOS d'Arbois.

Pour copie certifiée conforme au registre,

Arbois le 25 février 2026

La Présidente,



Valérie DEPIERRE

La secrétaire de séance

Véronique CHARMASSON

**SIVOS D'ARBOIS TABLEAU DES EFFECTIFS****EMPLOIS PERMANENTS AU 1er AVRIL 2026**

<b>GRADES</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>POSTE EXISTANT</b>	<b>TEMPS DE TRAVAIL</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		<b>10</b>	
Agent de Maitrise	C	1	TC
Adjoint technique	C	1	TC
	C	1	TNC 30h
	C	1	TNC 20h
	C	1	TNC 20h
	C	1	TNC 16h
	C	1	TNC 9.25
	C	1	TNC 9h
	C	1	TNC 8h
	C	1	TNC 7h
	<b>FILIERE SOCIALE</b>		<b>3</b>
Agent spécialisé des écoles Maternelles principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	TC
Agent spécialisé des écoles Maternelles principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	TC
Agent spécialisé des écoles Maternelles principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	TNC 23h
<b>TOTAL</b>		<b>13</b>	